

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

*Servant de base au Débat d'Orientations Budgétaires*

### **EXERCICE 2024**

---

#### Séance du Conseil Communautaire du 04 décembre 2023

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit en terme financier le choix politique des élus.

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape. Conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT qui s'applique aux structures intercommunales comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au sein du conseil communautaire sur les orientations budgétaires.

Le DOB, prévu à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) doit porter tant sur le budget principal que sur les budgets annexes, et doit désormais s'appuyer sur un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB). Le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sont définis par l'article D. 2312-3 du CGCT.

Le DOB permet d'informer les élus sur les priorités envisagées, les projets et les interventions de la CAHM, afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif. Ainsi, ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations et des engagements qui préfigurent les priorités du budget primitif en s'exprimant sur la stratégie financière à adopter.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB. Ce débat doit se tenir dans un délai de 10 semaines précédent l'examen du budget primitif (BP) en cas d'application du référentiel M57, et dans les 2 mois précédent pour les autres collectivités et établissements.

Le présent rapport qui contient des données synthétiques sur le contexte dans lequel évoluent les collectivités locales et sur la situation financière de notre Communauté d'Agglomération a été établi et transmis à tous les conseillers communautaires pour servir de support au débat.

# **I. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS IMPACTANT LES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATIONS**

## **A. LE PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 (PLPFP)**

Le 13 novembre 2023, le gouvernement a engagé sa responsabilité, sur la base de l'article 49.3 de la Constitution, sur le vote en lecture définitive du projet de loi.

Le projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) pour les années 2023 à 2027 ambitionne de réduire le déficit public, de maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités telles que la compétitivité des entreprises, assurer les transitions écologique et numérique...

Ce texte définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 et les moyens qui permettront de l'atteindre, dans un contexte de sortie de crise économique et sanitaire liée au Covid. Ainsi, le déficit public serait ramené sous la barre des 3% du PIB d'ici 2027 (contre 4,9% en 2023, puis 4,4% en 2024, 3,7% en 2025, 3,2% en 2026 et à 2,7% en 2027).

Parallèlement, la dette publique serait relativement stable à 109,7% du PIB en 2023 et 2024, avant de baisser à 108,1% en 2027.

Pour maîtriser les dépenses publiques, le texte envisage une croissance moyenne en volume de la dépense publique à 0,6% sur la période 2022-2027. Cet effort pèse avant tout sur l'Etat et les administrations centrales dont les dépenses doivent diminuer en volume de 0,9% chaque année, mais, dans le même temps, les collectivités doivent diminuer leur volume de dépenses de 0,3% par an.

Si la loi de programmation des finances publiques donne le cap en matière d'évolution de la dépense publique des administrations locales pour les quatre prochaines années, l'idée d'un pacte de confiance Etat-Collectivité qui imposait aux collectivités locales de participer à l'effort de redressement des comptes publics a été abandonnée. Aucune sanction ne serait mise en œuvre en cas de dépassement.

L'article 16 du PLPFP relate « l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant » des collectivités. Cet objectif d'évolution est fixé à l'inflation moins 0,5. Ainsi, « à l'occasion du DOB, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivité territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement ».

## **B. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024 (PLF)**

Encore à l'état de projet, au moment de la rédaction de ce ROB, le PLF 2024 a été adopté, sans vote, par le recours aux 49.3 tant sur la partie « recettes », le 18 octobre 2023, que sur la partie « dépenses », le 07 novembre 2023.

Dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt, le PLF 2024 est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1,4% en 2024 (contre 1% en 2023), qui est supérieure à celles des consensus économistes (+0,8%) selon le Haut Conseil des Finances Publiques, la majeure partie du PIB reposant sur la consommation privée.

De plus, il prévoit une inflation hors tabac de 4,9% en 2023, à un niveau relativement proche de l'inflation définitive 2022 (5,2%) et fait l'hypothèse prudente qu'elle atteigne 2,5% en 2024, puis 2,0% en 2025 et 1,75% à compter de 2026.

Si l'année 2022 s'est finalement terminée avec un accroissement global des marges des collectivités grâce à la dynamique de TVA (+9,1%), l'année 2023 devrait néanmoins s'annoncer moins favorable, ne permettant pas la même absorption de l'inflation. En effet, la croissance des recettes s'annonce moindre, avec une TVA à +4,5%, contre 9,1% en 2022, alors que les dépenses continuent à croître, du fait de l'inflation, de la revalorisation du point d'indice en année pleine, et d'un accroissement des frais financiers.

### **1. Suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises**

Depuis 2023, les collectivités bénéficient d'une compensation de la CVAE, alors que les entreprises redevables continuent de la payer.

L'article 8 du PLF2024 repousse à 2027 la suppression de la CVAE qui était prévue pour 2024. Le taux maximal d'imposition de la CVAE est abaissé progressivement jusqu'à sa suppression.

La question demeure sur la clé de répartition du Fonds National de l'Attractivité Economique des Territoires (FNAET), fonds qui avait été inscrit dans le marbre de la loi.

Cette répartition est reconduite pour 2024. La répartition du FNAET en fonction du « stock » de CVAE 2023 telle que prévue par le décret ne répond pas à l'objectif de la loi de tenir compte des dynamiques des territoires. Elle devrait changer dès 2025 et considérer, pour 1/3 les « valeurs locatives des immobilisations imposables à la Cotisation Foncière des Entreprises établies au 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui précède celle de la répartition » et pour 2/3 les « effectifs salariés employés l'année qui précède celle de la répartition par les établissements ».

### **2. La répartition de la DGF au bloc communal**

L'enveloppe de la DGF nationale en PLF2024 s'établit à 27,145 Milliards d'€, en progression de 220M€.

Concernant les EPCI, l'article 56 du PLF2024 dispose qu'« à compter de 2024, le montant total de la Dotation d'Intercommunalité (DI) réparti chaque année est égal au montant total perçu par les EPCI à fiscalité propre l'année précédente, augmenté de 90 millions d'euros. » Ainsi, le montant total de la DI augmentera tous les ans de 90M€. Toutefois, hors abondement externe, cette augmentation sera financée exclusivement par écrêtement de la compensation part salaires de la Dotation de Compensation (DC) des EPCI.

Pour 2024, la DI progresserait donc de 90M€ dont 30M€ par abondement de l'Etat et 60M€ par prélèvement sur la DC des EPCI.

### **3. Le fonds vert**

Le fonds vert semble pérennisé jusqu'à au moins 2026. Il est porté à 1,1 Milliards d'€ de crédits de paiement, soit une hausse de + 0,6 Milliards d'€. Ces moyens supplémentaires devront permettre de financer des rénovations de bâtiments locaux, de moderniser l'éclairage public, ou encore de prévenir les inondations. Ainsi, des objectifs de verdissement des investissements publics devraient permettre de soutenir les projets des collectivités en faveur de la transition écologique, notamment à travers les Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

L'article 49 decies prévoit une présentation des dépenses d'investissement contribuant positivement ou négativement aux objectifs de la transition écologique de la France, et l'institution, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants ayant adopté la M57, d'une annexe « impact du budget pour la transition écologique » au Compte Administratif 2024.

## II. LA STRUCTURE DE LA DETTE

Cette partie présente la position synthétique de l'encours de dette de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au 1er janvier 2024 et les perspectives pour l'exercice à venir. Elle est bâtie dans le respect du décret 2016-841 du 24 juin 2016 qui précise dans son article 1 alinéa 3° que celui-ci doit comporter des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elle présente notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice 2024.

### A. REPARTITION DE L'ENCOURS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

La dette de la communauté ressort à 97 586 682 € tous budgets confondus au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour un taux de 2,9% et une durée de vie résiduelle moyenne de 12 ans et 6 mois.

Sur l'exercice 2023, la Communauté a souscrit 4 contrats et en a consolidé 1\* (souscrit en 2023). Les principales caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

Budget	n° interne	Banque	Montant	Date de signature	Montant titré en 2023	Durée	Taux payé
Principal	2022-04*	CFFL	3 500 000 €	14/12/2022	2 000 000 €	15 ans	Taux fixe 3,77% (2 ans) puis €3M +0,86% (13 ans)
Principal	2023-03	La Banque Postale	4 000 000 €	03/04/2023	4 000 000 €	15 ans	Taux fixe 3,74%
Eau	2023-02		1 673 000 €	03/04/2023	1 673 000 €	20 ans	Taux fixe 3,74%
Assainissement	2023-01		2 673 000 €	03/04/2023	2 673 000 €	20 ans	Taux fixe 3,74%
Principal	2023-04**	La Banque Postale	5 000 000 €	En cours	-	15 ans	Taux fixe 3,91%

*\*\*cet emprunt, signé, comprend une phase de mobilisation jusqu'au 22/11/2024. Nous ne prévoyons pas de consolidation avant cette date. Il n'apparaît donc pas dans l'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2024 mais bien dans celui au 31/12/2024.*

Le tableau ci-dessous présente la répartition de notre encours par taux, tous budgets confondus :

	Encours au 1er janvier 2024	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
<b>Taux fixes</b>	<b>72 732 540</b>	<b>74,5%</b>	<b>2,36%</b>	<b>13 ans et 6 mois</b>	<b>103</b>	<b>1A/1B</b>
Taux fixes	71 482 548	73,3%	2,31%	13 ans et 7 mois	102	1A
Taux fixes alternatifs	1 249 992	1,3%	5,34%	7 ans et 2 mois	1	1B
<b>Taux monétaires</b>	<b>24 854 142</b>	<b>25,5%</b>	<b>4,76%</b>	<b>9 ans et 9 mois</b>	<b>21</b>	<b>1A</b>
Euribor 12 mois	1 980 000	2,0%	4,17%	8 ans	1	1A
Euribor 3 mois moyenné	2 015 100	2,1%	4,72%	4 ans et 8 mois	4	1A
Euribor 3 mois	20 859 042	21,4%	4,82%	10 ans et 5 mois	16	1A
<b>Total</b>	<b>97 586 682</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,97%</b>	<b>12 ans et 6 mois</b>	<b>124</b>	

Le portefeuille présente un bon niveau de sécurisation avec 73,3% de l'encours sur taux fixe purs.

Il n'y a plus qu'un contrat sur taux fixes alternatifs dont la position est assimilée à de l'encours à taux fixe. Cet encours représente 1,3% de l'encours global.

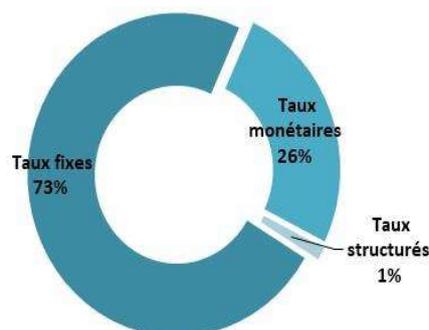
Avec 25,5% de l'encours indexé sur taux variable, la communauté subit la hausse des taux observée depuis l'an dernier. Cette constante a un taux actuariel de 4,76% avec encore un risque de légère progression pour le premier semestre de l'année 2024 avant une légère baisse.

Le coût moyen projeté sur le futur budget 2024 est de 2,97%.

En 2023, afin de ne pas subir la hausse des taux prévues en milieu d'année, nous avons souscrit sur le budget principal un emprunt à taux fixe en début d'exercice (taux de 3,74%). Concernant les budgets tarifés de l'Eau et de l'Assainissement, une sécurisation de l'encours est toujours privilégiée afin de connaître avec certitude la charge d'intérêt dans les années à venir. Les contrats souscrits en 2023 ont un taux fixe de 3,74%, à l'identique de celui du principal.

### Répartition de l'encours par type de taux

Stock au 1er janvier 2024



## B. POSITION DES CONTRATS STRUCTURES

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la communauté détient un tirage sur taux fixe alternatif. Cette stratégie implique le paiement d'un taux fixe sous condition d'évolution d'un index de référence.

N° contrat	CRD au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Durée de vie résiduelle	Montage	Typologie GISSLER	Taux actuariel	Niveau du sous-jacent 06 nov 23
A01-005	1 249 992	7 ans, 2 mois	TFA 5,16% si E3M postfixé ≤6,0% sinon E3M post +0,05%	1B	5,34%	3,956%

Il est à noter qu'actuellement, le contrat est bien positionné par rapport au marché. La barrière à 6% est éloignée du niveau du sous-jacent. L'Euribor 3 mois ressort à 3,953% à la date de rédaction du ROB.

Depuis le début des positions, la barrière n'a jamais été franchie. La communauté a toujours payé le taux fixe bonifié. La zone de risque reste à ce jour éloignée sur ces contrats. Cette situation favorable permet de payer le taux fixe « bonifié » sur chacun des contrats.

## C. REPARTITION DE L'ENCOURS PAR PRETEURS

La diversification des prêteurs est une saine méthode de gestion puisqu'elle limite la dépendance de la dette par rapport à chacun de nos partenaires, et le risque que les difficultés d'un établissement bancaire impactent les capacités de financement de la dette est réduit.

Dans toutes nos consultations bancaires, nous mettons en concurrence les prêteurs, mais force est de constater que dernièrement, un prêteur se distingue nettement. En effet, depuis l'augmentation des taux d'intérêts, le coût de la dette évolue et la Communauté d'Agglomération a particulièrement veillé à la contraction d'emprunts au plus bas coût, ce qui explique une moindre diversification des prêteurs.

L'encours de dette reste tout de même assez bien réparti entre les différents prêteurs finançant le secteur public local.

## Répartition par prêteurs



Au 1er janvier 2024	Dettes classiques	Dettes "revolving"	Lignes de trésorerie	Total des engagements
SFIL / DCL / CLF	43 965 082			43 965 082
Caisse d'Epargne	13 848 202		4 000 000	17 848 202
Arkéa	15 382 917		2 000 000	17 382 917
Crédit Agricole	10 029 119	1 426 835		11 455 953
Crédit Mutuel	7 308 805			7 308 805
Crédit Coopératif	2 113 463			2 113 463
Crédit Foncier	1 634 343			1 634 343
Société Générale	1 016 667			1 016 667
La Banque Postale	861 250			861 250
<b>TOTAL</b>	<b>96 159 847</b>	<b>1 426 835</b>	<b>6 000 000</b>	<b>103 586 682</b>

## D. REPARTITION PAR TYPE DE TAUX PAR BUDGET

Le tableau ci-dessous reprend les informations relatives à chacun des budgets :

Budget	Encours au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Répartition par type de taux	Emprunt prévisionnel 2024
Principal	35 612 946	3,04%	12 ans et 8 mois	75% taux fixe 25% taux monétaires	6 866 000
Assainissement	30 231 618	2,83%	15 ans	92,4% taux fixe 3,47% taux monétaires 4,13% taux structurés	2 391 409
Eau	8 798 124	2,22%	16 ans et 9 mois	99,7% taux fixe 0,3% taux monétaires	1 896 942
La Capucière	13 205 408	4,15%	6 ans et 1 mois	15,1% taux fixe 84,9% taux monétaires	-
La Méditerranéenne	5 243 636	3,21%	7 ans et 6 mois	38,7% taux fixe 61,3% taux monétaires	-
Le Puech	454 279	4,54%	1 an et 11 mois	100% taux monétaires	-
Le Roubié	1 882 500	0,57%	6 ans et 8 mois	100,0% taux fixes	317 460
GIGAMED	2 158 171	0,64%	16 ans et 6 mois	100,0% taux fixes	-
GEMAPI	Pas de dette sur ce budget				-
Jacques Cœur	Pas de dette sur ce budget				50 005
Extension La Source	Pas de dette sur ce budget				100 005

- Budget Principal

Le Budget Principal présente un encours bien sécurisé puisque 75% de l'encours est sur taux fixe, ce qui permet de se prémunir contre la hausse des taux. La part sur taux monétaires subit l'augmentation des taux depuis fin d'année dernière. La part d'emprunts souscrits à taux monétaires est relativement faible sur les dernières années, ce qui permet une sécurisation à moindre coût.

- Budgets Assainissement et Eau

Ces budgets étant des budgets tarifés, une forte sécurisation permet à la Communauté de gérer les flux liés au remboursement en capital et intérêts ceci afin de répercuter au minimum l'évolution à la hausse des taux monétaires dans la tarification à l'utilisateur.

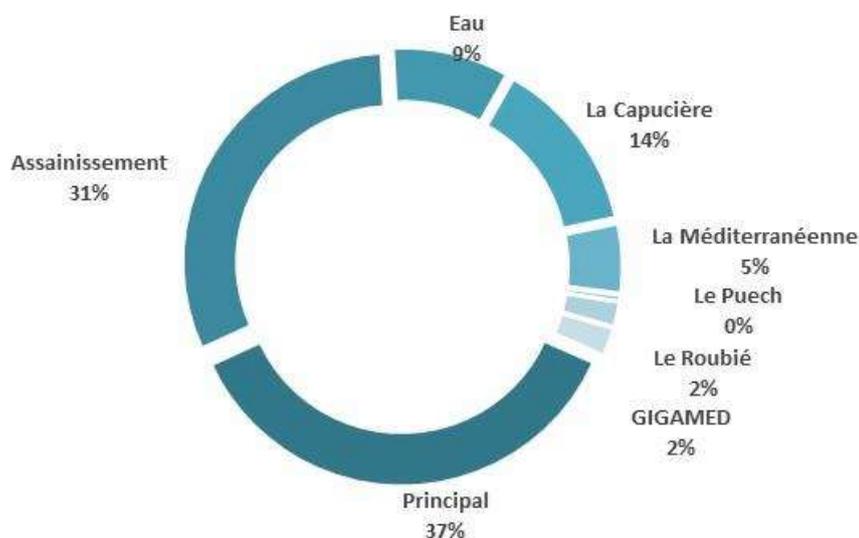
- Budgets La Capucière, La Méditerranéenne, Le Puech

Ces budgets détiennent une part importante de leur montant d'encours indexé sur taux monétaires. Cette souplesse permettra de limiter le coût de remboursement par anticipation des contrats lors de la vente des terrains mais implique une hausse des charges financières à court terme sur ces emprunts.

- Budgets Le Roubié & Gigamed

Ces encours sont positionnés en totalité sur taux fixe. Les emprunts ont tous été souscrits à des taux inférieurs à 1%, sécurisant ainsi ces budgets contre la hausse des taux.

Répartition de l'encours par budget



## E. PERSPECTIVES SUR L'EXERCICE 2024

Depuis fin 2022, le contexte économique n'a pas permis au marché financier de retrouver le niveau de taux des dernières années.

L'affaiblissement de la demande extérieure et la hausse des taux d'intérêt pèsent sur l'économie. Si les taux à court terme sont globalement estimés à la hausse sur les 3 prochains mois, l'Euribor 12 mois connaît une tendance inverse à la date de l'analyse. Les perspectives des taux à long terme pour les 3 prochains mois tendent vers une stabilité voire une légère baisse.

Les marchés sont confiants sur la diminution de l'inflation et le desserrement de la politique monétaire à long terme.

Le projet de budget consolidé intègre un programme d'investissement global de 24,30 M€ qui devrait s'équilibrer avec de nouveaux concours bancaires à hauteur de 11 621 821 €.

La simulation des emprunts prévisionnels est la suivante :

Budget	Montant	Taux	Durée	Commentaires
Principal	6 866 000 €	Taux fixe 4,04%	15 ans	Taux fixe
Assainissement	2 391 409 €	Taux fixe 4,09%	20 ans	Tarification à l'utilisateur (taux fixe = charges certaines)
Eau	1 896 942 €	Taux fixe 4,09%	20 ans	Tarification à l'utilisateur (taux fixe = charges certaines)
Autres Budgets : Le Roubié Jacques Cœur Extension La Source	317 460 € 50 005 € 100 005 €	E3M (flooré à 0%) +1%	10 ans	Taux monétaires afin de conserver de la souplesse sur ces budgets

Les emprunts simulés tiennent compte des conditions financières que nous pourrions obtenir lors de la consultation bancaire. Tous les emprunts sont simulés avec une date de mobilisation au 1<sup>er</sup> juin 2024 en amortissement trimestriel et linéaire.

Le choix définitif sur les conditions de taux sera réalisé en fonction de nos besoins et de l'évolution des marchés financiers à la date de la souscription des nouveaux emprunts.

En fonction des dernières dépenses et recettes d'investissement de 2023, l'emprunt de 5M€ contracté fin 2023 sera mobilisé pour tout ou partie sur l'exercice 2023. Sur ces bases, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2024 aurait les caractéristiques suivantes (tous budgets confondus) :

- Encours prévisionnel : 104 276 001 € (y compris l'emprunt de 5M€ de 2023 qui sera mobilisé au plus tard en novembre 2024)
- Taux moyen : 3,15%
- Durée de vie résiduelle moyenne : 12 ans et 6 mois
- Répartition de la dette à taux fixe : 76,81 %
- Répartition de la dette à taux fixe alternatif : 1,06 %
- Répartition de la dette à taux variable : 22,13 %

### **III. LES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2024, ET PERSPECTIVES PLURIANNUELLES**

#### **A. LA STRATEGIE DE LA CAHM**

Depuis l'exercice 2023, l'ensemble des budgets sont votés avant la fin de l'année calendaire et les résultats N-1 sont repris lors du budget supplémentaire voté au cours du 1<sup>er</sup> semestre. Ainsi, les projets des 15 budgets de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée seront présentés sans reprise des résultats lors de la séance du Conseil Communautaire du 18 décembre 2023.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 a été adopté dès l'exercice 2023 et devient le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour 2024, la communauté d'agglomération a élaboré ses budgets en veillant à conserver une épargne de gestion, en sollicitant des subventions auprès des différents partenaires financiers, afin de réaliser les investissements prévus (cf. annexe – PPI 2024/2028 pour le budget principal), en limitant autant que possible le recours à l'emprunt.

*Les évolutions mentionnées ci-dessous au niveau des chapitres, sont calculées par rapport au prévu 2023 (BP+DMs). Les recettes ont été estimées, dans l'attente des notifications de l'Etat qui devraient intervenir fin mars ou début avril 2024.*

#### **B. LE BUDGET PRINCIPAL**

Le Budget principal s'équilibre en fonctionnement à 69,78 M€.

##### **1. Les recettes de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement sont de 68,26M€ soit + 0,6% par rapport à celles prévues en 2023, et de 1,52 M€ pour les recettes d'ordres.

- Les dotations et participations : 10,52 M€

Ce chapitre est prévu en hausse du fait essentiellement d'une augmentation des financements et subventions prévues, et de l'évolution de la compensation CET (CVAE et CFE) qui serait de 1,19 M€ contre 1,14 M€ en 2023.

Alors que la Dotation d'Intercommunalité progresserait de 0,16%, notre Dotation de Compensation diminuerait de 1,51%. La DGF estimée, serait autour de 8,1 M€, comme l'an dernier, soit en baisse de 0,32%.

- Impôts et taxes (19,67 M€) et Fiscalité Locale (32,23 M€) : 51,90 M€

Les taux actuels sont les suivants : THRS = 10,88% ; TFB = 2,75% ; CFE = 33,40% ; TEOM = 15,44% ; TFNB = 3,45% ; VT = 0,8%.

✓ Concernant les impôts et taxes :

- ***Fraction de TVA (compensatoire de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales):***

Suite à l'article 16 de la Loi de Finances 2020, les EPCI bénéficient depuis 2021 du versement d'une fraction de produit net de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), en contrepartie de la suppression de la THRP. Ainsi, alors que l'augmentation de nos produits fiscaux était auparavant due à la dynamique de nos bases, une partie importante de notre fiscalité dépend désormais de l'évolution du produit de TVA au niveau national.

Il est à noter que le montant définitif de la TVA 2023 ne sera connu qu'au cours des premiers mois de l'année 2024. Nous avons considéré une dynamique de +3,2% sur cette recette par rapport à la dernière notifiée 2023, soit un montant de 14,11 M€.

- ***Fraction compensatoire de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) :***

Alors que la suppression de la CVAE pour les entreprises serait échelonnée sur quatre années, elle est effective pour les collectivités locales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec également comme produit de remplacement une affectation d'une fraction de la TVA nationale. Nous avons prévu cette fraction de TVA à 3,86M€.

De plus, la CAHM devrait être toujours bénéficiaire du FPIC pour un montant de 1 435 340 €, estimé en baisse de -53 660 €. Aucun nouveau transfert de compétence n'étant envisagé, les attributions de compensation restent identiques.

Il est à noter que le chapitre 73 est, comme chaque année, majoré du montant des taxes de séjour perçues par les communes et reversées à la CAHM. La taxe de séjour, estimée à 5,2 M€, est ensuite reversée à l'EPIC de l'Office du Tourisme Communautaire « Cap d'Agde Méditerranée ».

✓ Concernant la fiscalité locale :

Les valeurs locatives qui servent de base de calcul à la taxe foncière devraient suivre l'indice des prix à la consommation et connaître une revalorisation de l'ordre de 5%, après une augmentation de 7,1% en 2023.

Les produits prévisionnels attendus sont les suivants :

- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 9,5 M€
- Foncier Bâti : 4,2 M€
- Foncier Non Bâti : 116 355 €

et le produit de la Taxe Additionnelle du Foncier Non Bâti serait de 312 026 €, au même niveau que 2023.

Les impôts des entreprises évolueraient dans une moindre mesure, avec +2,2% pour la CFE (10,61M€), et +1,5% pour l'IFER, qui serait de 0,70 M€.

Le coefficient de la Taxe sur les Surfaces COMMerciales (TASCOM) est maintenu à 1,20%, et son produit de 1,42M€ devrait être en augmentation de + 1%.

- **Produit des services, domaine, ventes diverses :** 5,03 M€

Ce chapitre est en hausse de 152 644 €. Il regroupe majoritairement les remboursements des salaires des agents mis à disposition de l'Office du Tourisme Communautaire, du SICTOM, des budgets annexes Eau, Assainissement, Transport, GEMAPI, GIGAMED, et les remboursements des services communs avec la ville d'Agde (ordonnancement, magasins, maintenance mécanique, direction des systèmes d'information).

## **2. Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 sont estimées à 64,08 M€, soit – 4,25% par rapport au prévu 2023 ce qui répond pleinement à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement fixé par l'article 16 du PLPPF, puisque inférieure à + 2%. Les dépenses d'ordres sont de 5,7M€.

- Charges à caractère général : 13,25 M€

Ce chapitre est en baisse de 1,73% (soit - 232 753 €) par rapport à 2023. Alors que certains postes de dépenses sont en augmentation, en lien avec l'inflation et les révisions de prix de nos marchés, comme les contrats de prestations et de maintenance : +354 000 €, d'autres sont en baisse, notamment le nouveau groupement de commande d'électricité contracté en 2023 avec Hérault Energie : -30% sur l'électricité, -40% sur le gaz et -40% sur l'éclairage public.

Les dépenses directes sur notre délégation du service nettoyage sont de 6,1 M€ et les charges d'exploitation du centre aquatique intercommunal « Ô Pezenas » sont de 541 000 € (maintenance/énergie).

450 000 € sont prévus pour le financement de l'ingénierie OPAH Renouvellement Urbain multisites et du PIG Hérault Méditerranée : différents dispositifs de rénovation des logements et façades privées, d'accompagnement des co-propriétés du centre-ville et campagne de ravalement d'Agde.

70 000 € sont inscrits pour les actions menées aux chantiers d'insertion : les référents de parcours qui accompagnent les participants de façon individualisée et renforcée vers l'insertion professionnelle.

Enfin, 41 500 € sont prévus pour l'étude plan de paysages, visant à valoriser les paysages de l'agglomération. Cette étude qui a débuté en 2023 avec le règlement de 50% de la phase "diagnostic" se déroule en trois phases. Courant 2024, les phases "diagnostic" et "objectifs de qualité paysagère" seront achevées. La dernière phase "plan d'actions" et l'étude plan de paysages devraient se terminer en 2025. L'étude de cet appel à projet est financé à 30 000 € par la DREAL, avec un solde de 15 000 € qui sera versé à son terme, en 2025.

- Charges de personnel : 23,18 M€

Suite à la délibération n°3629 du 05 juillet 2021, la Communauté d'Agglomération s'est mise en conformité avec la Loi de Transformation de la Fonction Publique s'agissant de son règlement de temps de travail qui respecte une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures en temps complet, et ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En 2023, les charges de personnel de la CAHM ont été impactées par le contexte de forte inflation. Ainsi la revalorisation automatique du SMIC liée à cette inflation a entraîné une augmentation de l'indice plancher de rémunération des fonctionnaires. Ces augmentations ont bénéficié aux agents de catégorie C qui représentent deux tiers de l'effectif global. De plus, la décision gouvernementale de revaloriser la valeur du point d'indice de 1,5% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 a pesé sur les charges de personnel. Enfin, la volonté des élus d'améliorer la rémunération des plus bas salaires dans le cadre d'un contexte de perte de pouvoir d'achat fortement ressentie par les agents s'est traduite par l'instauration d'une prime d'ancienneté pour les agents dont l'Indemnité Forfaitaire de Sujétion et d'Expertise présente un niveau de cotation C3 et C4. Cette décision a constitué un effort budgétaire important.

Les perspectives pour l'exercice 2024 d'augmentation des dépenses liées au personnel restent étroitement liées au contexte d'inflation au niveau national. Elles prennent d'ores et déjà en compte l'augmentation de 5 points d'indice de la rémunération des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec une inconnue sur le niveau d'inflation pour l'année à venir et ses conséquences sur l'évolution de la valeur du SMIC.

Les prévisions 2024, tout en restant prudentes, intègrent le contexte économique national en choisissant une maîtrise de l'effectif tout en permettant de maintenir les services publics notamment s'agissant des services de proximité au bénéfice des populations du territoire.

Comme chaque année, ce chapitre doit s'analyser conjointement avec les remboursements de charges de personnel, retracés aux chapitres 013, 70 et 74.

	Prévu 2022	Prévu 2023	Prévu 2024
Dépenses	20 310 000 €	21 890 000 €	23 180 000 €
Recettes	4 178 015 €	4 461 000 €	4 966 285 €
<b>Coût net</b>	<b>16 131 985 €</b>	<b>17 429 000 €</b>	<b>18 213 715 €</b>

+ 4,50 %

- Atténuation de produits : 19,44 M€

Ce chapitre est en recul du fait d'une prévision de taxe de séjour à 5 200 000 €, au lieu des 5 819 663 € prévus en 2023 qui tenaient compte de régularisations de versements antérieurs. Ce montant pourra être révisé courant 2024 en fonction des taxes de séjour réellement perçues, sachant que la taxe de séjour n'a pas d'impact sur l'équilibre du budget, puisqu'il s'agit d'une recette reversée intégralement.

Aucun nouveau transfert de compétence n'étant envisagé à cette date, les Attributions de Compensation versées aux communes sont inchangées (4 051 308,80 €).

Concernant le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR), le prélèvement à hauteur de 10 097 375 € reste identique depuis 2017.

- Autres charges de gestion courante : 6,24 M€

Ce chapitre est en diminution de 26,47% (soit 2,25 M€). Cela s'explique principalement par la prévision en 2023 de 2 M€ de participation au budget annexe PAEHM La Méditerranéenne ainsi que par la diminution de 47 000 € de notre participation à la Ville d'Agde pour la délégation de gestion des centres aquatiques d'Agde et de Pézenas qui est prévue à 1 603 000 €.

Les subventions aux associations seront dans leur ensemble limitées autour de 0,85 M€ ; la participation à l'agence d'attractivité « BLUE Invest » créée en partenariat avec Sète Agglopôle Méditerranée s'établira à 275 000 €.

Du fait de l'entrée de l'OTC Cap d'Agde Méditerranée dans le Syndicat Mixte de l'aéroport Béziers Cap d'Agde mi-2023, notre participation à l'aéroport est évaluée à 960 153 €, en baisse de 241 560 €.

Des participations de 1 244 742 € au budget annexe du transport et de 402 620 € au budget annexe Gigamed sont envisagées.

Enfin, sont prévus dans ce chapitre les dépenses de fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage pour 34 000 €.

- Charges financières : 1,30 M€

Même si le budget principal compte 75% d'encours à taux fixe, les charges financières sont une nouvelle fois revues à la hausse cette année. D'une part en vue de se prémunir d'une poursuite de la hausse des taux d'intérêt qui pourrait impacter notre dette notamment sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024, et d'autre part, pour considérer des intérêts relatifs à une éventuelle mobilisation partielle d'un emprunt contracté fin 2023.

Comme l'an dernier, 15 000 € sont également prévus pour pallier au paiement des intérêts dans le cadre des lignes de trésorerie.

### **3. Les projets envisagés en investissement**

Près de **13,74 M€** de crédits nouveaux devraient être inscrits en dépenses d'équipement au Budget Primitif 2024 du Budget Principal.

Les projets d'investissement engagés dans le cadre d'une démarche pluriannuelle et Programme Pluriannuel d'Investissement 2020/2027 sont détaillés dans l'annexe : Plan Pluriannuel d'Investissement 2024/2028.

#### ➤ **PAEHM : 1 302 824 €**

1,3M€ sont prévus pour la requalification du PAE les 7 Fonts à Agde, de La Source à Vias, et pour les travaux de performance énergétique sur les PAEHM visant à la modernisation des installations d'éclairage.

#### ➤ **Soutien aux entreprises : 50 000 €**

Dans le cadre de sa compétence « Développement Économique », en tant qu'EPCI à fiscalité propre et suite à la mise en application de la loi NOTRe du 7 août 2015, la CAHM est chef de file pour le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises. L'objectif de ce régime, mis en place depuis septembre 2016 par notre collectivité et mis à jour en octobre 2022, est dans la continuité de la politique volontariste de soutien au tissu économique de la CAHM et à la création d'emplois, de proposer, en lien avec l'agence d'attractivité BLUE, une offre en adéquation avec les besoins en accompagnement des acteurs économiques. Ce programme d'aide à l'investissement immobilier est destiné, à l'appui des conditions édictées dans le règlement, aux entreprises implantées ou souhaitant s'implanter sur le territoire communautaire.

Sur l'ensemble du territoire, le but poursuivi est d'accompagner la croissance des entreprises, d'améliorer l'attractivité du territoire vers les entreprises exogènes et stimuler la commercialisation des parcs d'activités économiques et la création d'emplois.

#### ➤ **Très Haut Débit : 200 000€**

Dans le cadre de la continuité du schéma directeur numérique, l'Agglomération Hérault Méditerranée prévoit un investissement de 200 000 € pour l'année 2024.

#### ➤ **En matière d'habitat : 3 670 000 €**

En réponse au programme d'actions du PLHI, les programmes d'aides se poursuivent notamment au titre des différents dispositifs :

- sur le parc privé, avec les OPAH RU, le PIG, l'action façades (Objectif Renov') et le POPAC sur le centre-ville d'Agde (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés => Allo Copro) ;

- et sur le parc public avec le financement de la création de logements sociaux, ou encore la réhabilitation de logements en centre ancien via une enveloppe spécifique dédiée de 200 000 € issue des pénalités SRU.

Les objectifs 2024 (sous réserve de la validation en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement en début d'année 2024, et d'une évolution du contexte complexe actuel du secteur de la construction et de la promotion immobilière) étant d'aider :

- Dans le parc privé, le financement pour la réhabilitation de 256 logements dont 40 de propriétaires bailleurs, 196 de propriétaires occupants et 20 en copropriétés pour des travaux sur parties communes, le ravalement de 30 façades dans les centres anciens, ainsi que l'accompagnement d'une trentaine de copropriétés dans le but de les aider à s'organiser.

De plus, la CAHM participera au financement majoré des façades de la Promenade d'Agde dans le cadre d'une campagne de ravalement obligatoire, qui débute en fin d'année 2023, afin d'accompagner l'aménagement de cet espace public.

- Dans le parc public, le financement de 345 logements sociaux (dont 117 PLAI, 177 PLUS).

En plus d'offrir des solutions de logement au plus grand nombre qui soient notamment conformes aux exigences du décret décence énergétique, il s'agit de favoriser la mixité sociale et de soutenir une dynamique de requalification des centres anciens.

Il est prévu 1 520 000 € d'aides directes de la CAHM, auxquels s'additionnent les 2.150 M€ gérés pour le compte de l'Etat, de l'Anah et de la Région dans le cadre du dispositif façades de Bourg Centre (en dépenses et en recettes) soit 3 670 000 €.

➤ **NPNRU : 850 000 €**

Dans le cadre de la convention NPNRU signée le 11 décembre 2020 entre la CAHM et l'ANRU, afin de redynamiser le centre ancien d'Agde, deux opérations nécessitent une participation de la CAHM en investissement sur l'exercice 2024 :

- La création de la salle Chassefières (Livraison décalée en 2024)
- L'aménagement des îlots Amour et Terrisse

- **La salle Chassefières : 100 000 €**

La création de la salle pluriactivités Chassefières correspond à un équipement annexe du Centre Socio-culturel municipal d'une superficie de 158m<sup>2</sup> + une cour de 42m<sup>2</sup> et sera dédié à l'émancipation, à l'autonomie et au bien-être des jeunes femmes du quartier prioritaire de la ville.

Les travaux ont démarré en Mai 2023 et ont pris du retard. La livraison est prévue pour Avril 2024, pour une ouverture de la salle en Juin 2024.

Les subventions de l'ANRU sont de 125 000 € et celles de la Région de 40 508 €.

25 000 € ont déjà été perçus en 2023, reste à percevoir en 2024 lors de la livraison, 100 000 € de l'ANRU et 40 508 € de la Région.

- **L'aménagement des îlots Amour et Terrisse : 350 000 €**

La CAHM a confié la réhabilitation de ces îlots à un opérateur privé (la Société PM2B) dans le cadre d'une concession d'aménagement. Celle-ci se fera sur 4 années : de 2023 à 2026.

Ces îlots accueilleront une nouvelle offre de logement de qualité répondant aux objectifs de diversité et de mixité sociale. Une trentaine de logement de type Logement Locatif Social et Accession à prix maîtrisé seront produits.

Le budget prévisionnel de l'opération (HT) est estimé, en dépenses, par PM2B à 9 197 667 € HT dont une participation de la CAHM de 700 000€ et de la ville d'Agde de 700 000 €.

50 000 € sont inscrits pour l'AMO soutien au pilotage NPNRU.

200 000 € de travaux sur les Rez-de-chaussée commerciaux et 150 000 € d'acquisitions sont également inscrits pour encourager la dynamique commerciale au titre de la politique de ville.

➤ **Aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) sur la gare d'Agde : 1 478 200 €**

La CAHM poursuit les études de maîtrise d'œuvre et les études complémentaires du projet de PEM sur la gare d'Agde. La phase PRO devrait se terminer début 2024. Il convient en 2024 de prévoir la poursuite des études jusqu'à la notification du marché travaux et le démarrage des travaux. Il sera établi parallèlement l'ensemble des partenariats fonciers avec la SNCF. Au regard de la convention financière concernant les études opérationnelles, les partenaires Région, Département et Ville d'Agde verseront 196 000 € de recettes en 2024. La convention pour le financement des travaux doit être établie début 2024. La CAHM a déjà obtenu l'accord de financement de l'Etat pour la phase travaux du PEM dans le cadre de son appel à projets 2022.

➤ **Travaux d'urgence et mesures conservatoires sur l'ancienne Abbaye Benedictine de Saint-Thibéry : 556 000€**

Les diverses études engagées par la collectivité et les acquisitions foncières effectuées ces dernières années permettent aujourd'hui de reconstituer et de maîtriser le foncier de l'emprise initiale de l'Abbaye. Dans cette continuité et en raison d'une instabilité et de désordres importants qui menacent ruine, l'ouvrage a fait l'objet en 2022 d'une étude précise par un architecte du Patrimoine. Cette étude a permis d'analyser l'état de conservation et les possibles interventions de confortations provisoires, mais également de mettre en évidence les structures rapportées depuis le XIXe siècle. Ainsi, les travaux prévus en 2024 portent principalement sur des mesures d'urgence et une purge des éléments rapportés sur l'aile orientale et la consolidation du grand escalier.

➤ **Construction d'un centre de conservation et d'études en archéologie : 60 000€**

Sur le site de la Méditerranéenne à Agde, la CAHM a le projet de développer, en partenariat avec l'Etat, un centre de conservation et d'études en archéologie. Dans ce cadre, une étude de faisabilité a été réalisée, à l'issue de laquelle plusieurs scénarios ont été proposés. Le scénario (2) optimal a été choisi par les élus, à savoir, un équipement réunissant les acteurs de l'archéologie (associations, Musée, DRASSM, SRA, Laboratoire de restauration) et permettant la conservation des collections départementales appartenant à l'Etat. Suite à cette décision, une étude de programmation a été lancée. Elle a permis de consolider les besoins d'un tel équipement sur le territoire, d'implanter le centre de conservation dans le projet plus vaste de la Méditerranéenne à Agde, d'affiner la conception ainsi que les coûts.

Cette étude est à ce jour terminée. Une Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement du marché de maîtrise d'œuvre a pu démarrer en 2023. 60 000 € sont budgétés en 2024 afin de prévoir les primes du concours de maîtrise d'œuvre.

➤ **Structuration d'équipements portuaires qualitatifs sur le Canal du Midi : 352 533 €**

Depuis plusieurs années, la CAHM est investie pour l'extension du port fluvial sur le Canal du Midi à Agde, en partenariat avec Voies Navigables de France. La collectivité a notifié à l'été 2022 la mission de maîtrise d'œuvre du projet pour la réalisation des études opérationnelles et le suivi des travaux.

Les études se poursuivent ; la phase AVP sera terminée en 2023 ; la phase PRO et la préparation du marché travaux se poursuivra en 2024 pour un montant prévisionnel de 302 532 €. A la réception de la phase PRO au premier semestre 2024, une recette de 60 000 € de notre co-maitrise d'ouvrage VNF, sera sollicitée tel que prévue par la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

A l'écluse de Portiragnes, la CAHM a engagé une mission de maîtrise d'œuvre en 2022 pour l'aménagement d'une halte fluviale en lien avec le centre-ville. Dans l'attente du positionnement du département sur les travaux à réaliser sur leur voirie, la CAHM prévoit sur le premier semestre 2024 d'engager les études techniques complémentaires pour un montant prévisionnel de 50 000 € (géotechnie, géo-détection de réseaux, ...).

➤ **Schéma des modes doux, réseau cyclable et piste cyclables : 730 000 €**

La première phase de la voie structurante cyclable « La Méridienne » entre Agde et Bessan étant réalisée depuis juin 2023, il est proposé d'installer, à deux endroits emblématiques que sont l'entrée du Château Laurens et de la Guinguette de Bessan, du stationnement vélo avec un certain nombre de services aux usagers (borne de réparation/entretien, possibilité d'alimentation électrique par panneaux photovoltaïques, etc.)

Le coût de l'investissement est estimé à 30 000 €. Ce montant sera réévalué en fonction des services souhaités et des éventuelles autres demandes d'implantation. Ces équipements sont potentiellement subventionnés à hauteur de 40%.

Dans la continuité de la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur des mobilités douces, 700 000 € sont affectés pour des travaux d'aménagement du tronçon Bessan-Saint-Thibéry.

➤ **Maintien de l'effort de maintenance et de modernisation des moyens internes et du patrimoine intercommunal**

Il est prévu **315 000 €** de crédits pour l'entretien et la restauration des bâtiments et équipements intercommunaux.

Dans la continuité du programme de renouvellement et modernisation du matériel, la CAHM poursuit sa politique de renouvellement du parc de véhicules et d'équipements pour les services opérationnels. Ainsi, **1 099 950 €** d'investissement sont inscrits en prévisions d'acquisitions, notamment : remplacement d'une balayeuse de voirie (200 000 €), camions-benne (310 000 €) et une tondeuse (72 000 €). Enfin, D'autres acquisitions sont envisagées afin de renforcer ce parc, favorisant ainsi l'optimisation du temps de travail des agents. Cela inclut l'achat d'une balayeuse supplémentaire, estimé à 120 000 €.

**278 250 €** seront prévus sur l'opération 801 « « Systèmes d'information » afin de maintenir en condition opérationnelle le parc informatique de l'Agglomération Hérault Méditerranée, de répondre aux besoins matériels et logiciels de ses services et de mettre en œuvre les outils nécessaires à la sécurisation de ses systèmes d'information.

**248 000 €** sont inscrits pour l'aménagement à l'opération 1 702 « Chèvrerie Castelnau de Guers » et l'aménagement d'un atelier de fabrication de fromages.

Enfin, **100 000 €** sont réservés à la revalorisation d'espaces verts dans les communes, et **100 000 €** à l'opération 1003 « Métiers d'Art » pour des travaux et acquisitions.

➤ **Suppression du passage à niveaux Avenue Raymond Pitet à Agde : 141 813 €**

Compte tenu de sa localisation en entrée de ville du quartier de la gare à Agde, au cœur des opérations d'aménagement du port fluvial, de la Méditerranéenne, du château Laurens et du pôle d'échange multimodal, la CAHM a participé au financement de la suppression du passage à niveaux 288 sur la Route de Bessan à Agde. Les travaux relatifs à cette opération, portés par la Ville d'Agde et SNCF Réseau, se sont terminés en Juin 2023. Le solde de la convention de financement passé avec la SNCF devra être honoré en 2024.

➤ **Contribution à la Ligne Nouvelle Montpellier – Perpignan : 148 200 €**

Pour 2024, la maîtrise d'ouvrage de LNMP demande aux collectivités de signer deux conventions de financement pour les études préalables et les acquisitions foncières de la 2e phase du projet, entre Béziers et Perpignan, conformément au protocole de financements que celles-ci ont signé. Pour la CAHM, le montant à verser est de 148 200 € (99 000 € pour la CFI Etudes et 49 200 € pour la CFI Acquisitions foncières).

➤ **Aide au financement de vélos pour les particuliers : 80 000 €**

Conformément à l'annonce faite par le président, la CAHM va aider les particuliers à financer l'achat de vélo (essentiellement des vélos à assistance électrique) pour un montant de 80 000 € selon des modalités en cours de finalisation.

➤ **Dispositifs d'aide aux projets communaux et à la valorisation du patrimoine : 550 000 €**

Le dispositif d'aide à l'investissement pour les projets communaux se poursuit en allouant une enveloppe de 500 000 € visant à cofinancer des projets d'embellissement de centre-bourgs et de valorisation patrimoniale et paysagère des villages.

Enfin, une enveloppe de 30 000 € est consacrée à la restauration du petit patrimoine des communes, non protégé, ainsi qu'une enveloppe de 20 000 € pour leur patrimoine mobilier classé.

➤ **Aménagements pour une mise en valeur de la Réserve Naturelle du Bagnas et l'accueil du public : 60 000 €**

En 2024 est prévu le solde des travaux d'aménagement d'un bâtiment d'accueil du public, parking et sécurisation des autres bâtiments du domaine du Grand Clavelet.

➤ **Centre Aquatique intercommunal d'Agde : 310 000 €**

Il est prévu en 2024, l'engagement de la réfection de la pataugeoire et d'une nouvelle lagune de jeu.

Au BP2024, les dépenses d'équipement du budget principal sont ainsi estimées à 13,74 M€ et devraient être financées avec les ressources propres, le FCTVA (1,26 M€), des subventions, ainsi qu'avec un emprunt prévisionnel de 6,86M€.

Il est à noter qu'il sera proposé la mise en place d'autorisations de programme à partir de l'exercice 2024 et les crédits de paiements au budget primitif 2024 notamment sur les projets suivants :

\* Schéma des modes doux, réseau cyclable et piste cyclables (opération 2306) : 730 000 €

\* Systèmes d'information (opération 801) : 278 250 €

## **LES BUDGETS ANNEXES**

### **1. PAEHM en budgets annexes**

Dans le cadre de sa compétence Développement Économique, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, en partenariat étroit avec l'agence d'attractivité économique BLUE veille à proposer une offre de foncier économique qualitative qui contribue au dynamisme économique du territoire communautaire et à un écosystème favorable au développement de l'activité économique, à la création d'emplois ainsi qu'à renforcer son attractivité vis-à-vis de ses principales filières économiques (existantes et émergentes). Face aux nouveaux défis d'optimisation de la consommation foncière ( Zéro Artificialisation Nette dit « ZAN » ), de la prise en compte des enjeux d'économie circulaire et de développement durable et de nouveaux services/équipements aux entrepreneurs, ces sites clés d'accueil de l'écosystème économique sont à appréhender en concordance avec l'évolution du besoins des acteurs économiques .

#### **Budget Annexe PAEHM La Capucière / Héliopôle à Bessan**

Idéalement situé en entrée du territoire, de la ville de Bessan, et au croisement de l'autoroute A9 (accès direct sortie n° 34) et de la RD13, ce poumon de développement territorial permet aux entreprises de différents secteurs d'activités de bénéficier de conditions d'implantation à haute valeur ajoutée en adéquation avec leur besoin au sein d'un aménagement paysager et architectural qualitatif. Il constitue un véritable levier entrepreneurial et d'attractivité et s'impose comme la vitrine économique du territoire.

30.000 € d'acquisitions sont prévus. La commercialisation des lots a débutée en 2019 et ce sont plus de 24 entreprises de différentes filières qui ont déjà fait le choix de s'implanter sur ce parc pour contribuer à la création de plus de 500 emplois. Notamment le projet d'ensemble commercial de 4.5 hectares avec la SNC Bessan Développement/Groupe Intermarché dont les travaux d'aménagement ont démarré en septembre 2023 pour une livraison courant 2025.

#### **Budget Annexe PAEHM Le Roubié à Pinet :**

Situé en continuité nord du centre-ville et en bordure de l'autoroute A9, ce nouveau parc d'activités économiques « Le ROUBIÉ » contribuera à l'évolution et à la pérennisation d'entreprises endogènes à Pinet en maintenant l'activité économique sur la commune sur un site plus approprié et à accueillir des entreprises exogènes complémentaires à Pinet. Il propose, sur une superficie totale de 4,5 Ha, une vingtaine de lots viabilisés avec pour une partie la possibilité d'aménager le bâtiment d'activités et le logement de fonction. La commercialisation des lots est en cours et permettra dès 2024 la cession des premiers terrains et l'instruction des premiers projets.

#### **Budget Annexe PAEHM Jacques Cœur à Montagnac :**

Le projet de parc d'activités économiques « Jacques Cœur » est en cours d'étude sur un périmètre d'environ 10 Ha au sud de la commune de Montagnac en vitrine de la déviation de la Route Départementale 613 assurant la communication entre l'A75 et le Bassin de Thau.

Ce site pourra accueillir des activités productives, artisanat, de stockage / commerce de gros ou de logistique et services avec une progressivité dans la taille des lots. Il répond à une logique « structurante » de soutien à l'économie résidentielle pour les entreprises locales (pas d'offres à moins de 10 km) comme à une logique « rayonnante » d'inscription au sein d'un environnement économique élargi à la région, a minima, pour des PME/PMI exogènes.

Le portage de ce projet étant en cours de définition, une enveloppe de 50 000 € de frais d'étude est inscrite au budget annexe pour l'année 2024.

#### Budget Annexe PAEHM Le Puech à Portiragnes :

Ce parc d'activités économiques est situé en entrée de la commune de Portiragnes et bénéficie d'une très bonne accessibilité à proximité de l'A75 et de la route départementale 612. Ce pôle économique, composé de 34 lots sur plus de 8 Ha est en fin de commercialisation et accueille à ce jour une trentaine d'entreprises dans les secteurs du commerce, artisanat, automobile, construction et service. Les dernières ventes de lots seront réalisées courant 2024.

#### Budget Annexe PAEHM « Extension La Source » à Vias :

Ce projet de parc d'activités économiques est situé en continuité ouest du parc d'activités existant « La Source » en bordure de la RD 612 sur la commune de Vias. Ce nouveau pôle économique permettra de maintenir une offre de foncier économique sur le sud du territoire. Le périmètre d'étude est d'environ 10 Ha. Afin d'identifier les enjeux présents sur le site d'étude notamment sur le volet environnemental, adapter le périmètre en conséquence et définir le programme d'aménagement, une enveloppe de 100 000 € d'études est inscrite pour l'année 2024 sur le budget annexe et tiendra compte des résultats de l'étude faune flore qui sera finalisée début 2024.

#### Budget Annexe PAEHM La Méditerranéenne à Agde :

Le projet de la Méditerranéenne se poursuit avec en 2024, l'obtention prévisionnelle des autorisations administratives. Pour rappel, la concession d'aménagement a été attribuée le 15 février 2021 à GGL Groupe – GGL Aménagement - PROMEO. 400 000 € de dépenses sont inscrites.

#### Budget Annexe PAEHM L'Audacieux à Florensac :

Ce parc d'activités économiques est situé en continuité de l'urbanisation au nord de la commune de Florensac et sur une surface de 4.2 Ha est composé de 22 lots. Ce site économique est en fin de commercialisation et accueille à ce jour une vingtaine d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, la construction et le service. Les dernières ventes de lots seront réalisées courant 2024.

## **2. Budget Annexe EAU**

Le fonctionnement du Budget Annexe « Eau » s'équilibre à 9,53M€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 7,57M€, en baisse de 1,28% par rapport à 2023, et les dépenses d'ordres sont de 1,96M€.

Les charges à caractère général sont de 4M€ et les dépenses de personnel de 1,13M€.

La communauté d'agglomération a achevé l'élaboration des documents stratégiques en lien avec les nouvelles réglementations à l'issue du vote et passage en enquête publique des zonages. Ainsi, un programme hiérarchisé et chiffré des travaux est dressé à l'échelle intercommunale. Ce dernier trace la politique de l'eau des prochaines années pour faire face aux défis de demain pour concilier l'aménagement du territoire et le changement climatique.

Dans ce cadre, des études de maîtrise d'œuvre seront lancées pour la création d'un nouveau réservoir d'eau potable sur la commune de Castelnau de Guers et la réhabilitation du réservoir qui dessert les communes de Florensac et Pomérols.

Toujours dans l'optique d'améliorer et de fiabiliser son rendement du réseau, la communauté poursuit son programme de réhabilitation de réseaux, de branchements, de vannes et de compteurs.

Parallèlement, en application des prescriptions des Déclarations d'Utilités Publiques, à l'issue des travaux d'équipement du forage de la Barquette sur la commune de Bessan, la maîtrise d'œuvre est lancée pour supprimer le puits et équiper le second forage. Les études et travaux sur les communes de Nézignan l'Evêque et Saint Pons de Mauchiens vont se poursuivre dans le courant de l'année 2024 pour mettre en compatibilité les prescriptions de la DUP et les ouvrages sur le terrain.

Le renouvellement des vannes, la sectorisation et la supervision du système eau potable seront poursuivis en 2024.

Il est prévu d'élaborer le projet avec le dépôt de permis de construire du bâtiment qui accueillera sur la commune de Bessan la Direction Eau, Assainissement, Défense Extérieure Contre l'Incendie et Pluvial.

Le lancement des travaux pour raccorder les communes de Cers et Portiragnes est programmé à l'issue des études connexes, de l'accord de la SNCF pour le passage sous voie ferrée et de la validation définitive du foncier. Cette opération est phasée en trois exercices financiers avec un raccordement prévisionnel à l'horizon 2025/2026.

Des travaux de renouvellement de réseaux et / ou branchements sont programmés sur les communes de Bessan (Sébastopol), Nézignan l'Evêque (centre-ville), Pézenas (impasse canabassière et le Boulevard de Verdun pour partie), Agde (secteur le Môle, ponts des maréchaux), Pomérols (secteur de la Sablède), Portiragnes (études sur le secteur de Bel Air dans la continuité des aménagements de la rue des bassins).

De plus, est prévu le renouvellement du matériel et des véhicules utilisés par les services, avec notamment le remplacement de trois véhicules légers, qui représentent un montant de 100 000.00 €.

Ainsi, les dépenses prévisionnelles d'équipement devraient s'élever à 3.58 M€, et être financées en partie par 1,897M€ d'emprunt.

### **3. Budget Annexe ASSAINISSEMENT**

Le fonctionnement du Budget Annexe « Assainissement » s'équilibre à 8,56M€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 4,23M€, en augmentation de 2,18% par rapport à 2023, et les dépenses d'ordres sont de 4,33M€.

Les charges à caractère général sont de 2,19M€ et les dépenses de personnel de 0,91M€.

La communauté d'agglomération a achevé l'élaboration des documents stratégiques en lien avec les nouvelles réglementations à l'issue du vote et passage en enquête publique des zonages. Ainsi, un programme hiérarchisé et chiffré des travaux est dressé à l'échelle intercommunale. Ce dernier trace la politique de l'assainissement des prochaines années pour faire face aux défis de demain pour concilier l'aménagement du territoire et la préservation des milieux.

Toujours dans l'optique d'améliorer le fonctionnement de son système d'assainissement et ainsi préserver l'environnement, la CAHM poursuit son programme de réhabilitation de réseaux, de postes de refoulement et station d'épuration. Des études de maîtrise d'œuvre seront initiées pour réhabiliter et étendre la station d'épuration de Pézenas ainsi que sur le poste de refoulement entrée de station d'épuration d'Agde.

Les réseaux et / ou branchements d'assainissement seront réhabilités sur les communes d'Agde, Pézenas, Nizas, Vias, Pomérols, Bessan, Lézignan la Cèbe et Montagnac.

Ce programme permettra de réduire les nuisances pour les usagers en cas de pluies importantes et limiter les intrusions d'eaux claires parasites permanentes et météoriques qui nuisent au bon fonctionnement des stations d'épuration.

Le réseau du boulevard de Verdun sur la commune de Pézenas sera en parti réhabilité pour éviter les interruptions de circulation non programmées. Il en sera de même sur l'avenue des Iles d'Amérique, le sur la commune d'Agde. Le montant prévisionnel des opérations s'élève à 2 000 000 euros HT avec une partie financée par l'Agence de l'Eau.

Ainsi, les dépenses prévisionnelles d'équipements devraient s'élever à 4,03 M€, et être en partie financées par un emprunt de 2,39M€.

#### **4. Budget Annexe GEMAPI**

Le fonctionnement du Budget Annexe « Gemapi » s'équilibre à 2,29M€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 1,57M€, en baisse de 6,27% par rapport à 2023, et les dépenses d'ordres sont de 0,72M€.

En fonctionnement, les charges à caractère général sont d'environ 850 000 € et les dépenses de personnel de 569 500 €.

Les opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau confiées à des entreprises du fait de l'ampleur des prestations se poursuivent en 2024 (fleuve Hérault, bassin-versants de la Peyne, de l'Orb et de la Boyne), ainsi que l'obtention de la DIG afin de mettre en œuvre le plan de gestion des petits affluents de l'Hérault. Ainsi l'ensemble des linéaires de cours d'eau seront couverts par un plan de gestion validé et réalisé. Le chenal du clôt sera dragué afin de libérer son embouchure. Ces prestations sont réalisées pour un montant de près de 568 000€TTC.

En investissement 518 552€TTC sont prévus afin de réaliser des travaux de restauration morphologique et reconquête de la biodiversité sur l'Ensigaud grâce à la création d'un piège à embâcles en amont de la zone urbaine de Montagnac, et de mener les études et relevés nécessaires pour définir les travaux de restauration de sites particuliers sur la Boyne et les travaux seront réalisés sur la Thongue.

##### **➤ Protection du littoral : 774 285 €**

Dans le cadre de la deuxième phase des travaux innovants de protection du littoral du Grau d'Agde, les études pour préciser son déploiement et la conception des modules seront réalisés, ainsi que pour la sécurisation du musoir de l'Hérault. Dans le cadre de l'appel à projet ANEL/CEREMA, la première ligne de filets de l'atténuateur des houles sur Vias Ouest sera mise sur site dès obtention des autorisations et les suivis pourront commencer L'étude de maîtrise d'œuvre en vue de préserver le littoral de Portiragnes du phénomène d'érosion se poursuivra.

##### **➤ Systèmes d'endiguement : 401 548 €**

Les études pré-opérationnelles des digues de protection contre les inondations de Bessan (projet évalué à 6M€HT) et de Portiragnes (projet évalué à 4M€HT) se poursuivent et permettront de préciser les travaux à programmer.

Il en est de même pour la reprise des digues de Peyne (projet évalué à 15M€HT) en lien avec la renaturation de la rivière (projet évalué à 4.6M€HT). A l'issue des démarches réglementaires, ces travaux s'échelonneront de 2026 à 2028.

Enfin l'étude pour l'amélioration de la station d'exhaure de la digue de Cazouls se poursuivra afin de préciser les travaux à réaliser. L'ensemble de ces postes représentent 401 548 € TTC.

En fonctionnement, la gestion des stations de pompage des digues et du barrage de Vias, ainsi que la préparation des dossiers de classement des nouveaux ouvrages en projet (Bessan et Portiragnes) conformément à l'évolution de la réglementation se poursuit pour un montant de près de 214 000€TTC.

➤ **Epanchoirs : 9 000 €**

➤ **Acquisition de matériel technique : 193 350 €**

Il est prévu le remplacement d'engins et de matériels vieillissants ou mal adaptés.

## **5. Budget Annexe TRANSPORT**

Le fonctionnement du Budget Annexe « Transport » s'équilibre à 4,22M€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 4,17M€, en augmentation de 1,70% par rapport à 2023, et les dépenses d'ordres sont de 50 000 €.

En fonctionnement, les charges à caractère général sont de 4 M€ et les dépenses de personnel de 148 500 €.

Le montant prévisionnel lié à la Délégation de Service Public et de la restructuration du réseau de bus s'élève à 3,94 M€ pour 2024.

### ➤ **AMO pour le renouvellement de la DSP Transport :**

La Délégation de Service Public de Transport doit être renouvelée au 1er mars 2025. Pour aider la CAHM à relancer une consultation techniquement et juridiquement au point, une étude d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sera lancée début 2024 pour un montant de 85 000 € répartis comme suit :

- 65 000 € pour l'année 2024, couvrant le travail technique de construction de la future offre de transport et les différentes procédures obligatoires pour sortir de l'actuelle DSP et pour la mise en place de la nouvelle ;
- 25 000 € en 2025 pour la finalisation du projet et l'accompagnement à la mise en place de la nouvelle offre, ainsi qu'un suivi des premiers mois d'exploitation.

### ➤ **Marché de renouvellement des poteaux d'arrêts de bus :**

Un marché d'un montant de 200 000 € sur 4 ans a été passé pour le renouvellement des poteaux d'arrêt mis à disposition du délégataire sur le réseau de transport. Nous entrons en 2024 dans la 4<sup>ème</sup> et dernière année de marché, pour un montant de 50 000 €.

Les dépenses de personnel de ce budget sont évaluées à 148 500 €.

Il est estimé en recettes 2,80 M€ de versement mobilité sur l'année 2024.

## **6. Budget Annexe GIGAMED**

Le fonctionnement du Budget Annexe « Gigamed » s'équilibre à 0,58M€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 0,43M€, en hausse de 9,24% par rapport à 2023, et les dépenses d'ordres sont de 0,15M€.

En fonctionnement, les charges à caractère général sont de 0,31M€ et les dépenses de personnel sont évaluées à 111 100 €.

Au chapitre 011, les 305 520 € regroupent majoritairement les charges d'énergie, d'eau, et des contrats de prestations de services. Les budgets « communication » et « réception » sont respectivement de 10 000 € et 2 500 €.

L'offre d'accompagnement aux entreprises proposée dans le cadre de Gigamed est structurée sur trois programmes :

Le programme d'incubation animée par la CCI, pour un coût de 2 100 €, sur le 1er semestre 2024, dont l'objectif est de permettre à 8 – 10 porteurs de projets de valider leur projet

Le programme d'amorçage d'un coût de 12 100 €, sur le second semestre, produit avec des chaires du Labex Entreprendre de l'Université de Montpellier qui réunit aujourd'hui quelque 200 chercheurs issus de six équipes de recherche en Droit, Economie et Gestion, menant des travaux sur l'entrepreneuriat et l'innovation en lien avec les enjeux du développement durable, ainsi que les chambres consulaires et des consultants, pour permettre à 8 – 10 startups de produire leur business plan complet

Le programme d'accélération d'un coût de 92 700 €, d'une durée d'une année, en liaison avec Station T, notre plateforme d'innovation touristique, qui doit permettre à une deuxième promotion de 10 startups de bénéficier des méthodes exclusives de trois cabinets experts nationaux pour développer leur offre en structurant de manière solide leur back-office et leur front-office. Ainsi que de boucler l'accompagnement de la 1ère promotion 2023 – 2024 pour un coût de 35 000 €

Ces programmes bénéficient de subventions de la Région Occitanie, d'Atout France et de FrenchTech pour 125 700 € et les loyers perçus pour Gigamed et Gigamed Explore sont objectivés à 51 000 €.

## **7. Budget Annexe ORDURES MENAGERES**

Ce budget annexe retrace la gestion du service de collecte et de traitement des ordures ménagères. La TEOM perçue est encaissée sur ce budget annexe est entièrement reversée au SICTOM Pézenas-Agde. Le taux n'a pas été modifié depuis 2010 et il sera reconduit pour l'année 2024 à 15,44%.

Comme la taxe foncière, les valeurs locatives servant de base de calcul à la TEOM, devraient suivre l'indice des prix à la consommation et connaître une revalorisation de l'ordre de 5% (après une augmentation de 7,1% en 2023).

\*\*\*\*\*